L'Anarcho-Syndicaliste n°55
janvier 1966
Union des Anarcho-Syndicalistes

AU PAS, CAMARADES!

A propos des décrets du 14-12-65, portant sur la "Conditions de nomination aux emplois de directeur et directrice d'école primaire élémentaire ou naturelle, d'école annexe ou d'application, de perfectionnement ou de plein air, de Collège d'Enseignement général".

Disons tout de suite que pour ces décrets, sortis entre les 2 tours de scrutins aux présidentielles, notre attention se porte sur 3 articles importants:

Article 2: Les nominations aux emplois de directeurs sont prononcées par le recteur parmi les fonctionnaires inscrits sur une liste d'aptitude.
Le ministre arrête chaque année une liste d'aptitude sur proposition d'une commission académique dont la composition...

Article 3: La commission académique mentionnée à l'article 2 ci-dessus est composée ainsi qu'il suit:
- le recteur de l'académie, président;
- l' inspecteur primaire ou des maternelles;
- l'inspecteur d'académie ;
- 2 directeurs ou directrices titulaires des emplois de direction de la catégorie correspondante.

Les membres de la Commission académique sont nommés par le ministère sur proposition du recteur...
La Commission formule ses propositions après examen de dossiers et après un entretien avec chacun des candidats.

Article 9: Les fonctionnaires pourvus d'un des emplois définis à l'article premier du présent décret peuvent se voir retirer cet emploi à tout moment dans l'intérêt du service.

LA SITUATION AVANT LES DECRETS

Les Directeurs d'école, tout comme les adjoints, étaient nommés par le recteur, (mais) après pro-position de la C.A.P.D. (Commission Administrative Paritaire Départementale); tous les instituteurs pouvaient postuler à tous les emplois.

Le Syndicat National des Instituteurs, poursuivant en cela les revendications de la vieille fédération unitaire de l'enseignement, afin d'éviter combines et favoritisme avait obtenu dans chaque département, un barème comportant tant de points pour l'ancienneté, la note de mérite, les enfants à charge... Barème qui donnait une "valeur" relative à chaque postulant et lui permettait d'y voir clair dans l'attribution des postes. Ajoutons que les avis formulés par la CAPD, dont les délégués du personnel étaient élus, étaient respectés dans la presque totalité des cas.

Enfin, ajoutons qu'en fait, un enseignant ne se voyait retirer son poste que pour faute professionnelle grave ou délit relevant des tribunaux civils.

LA SITUATION DEPUIS 1958

Début 1964, nous avons dû subir la Réforme administrative qui, entre autress donnait aux préfets le pouvoir d'intervenir dans les nominations d'instituteurs et de refuser que tel instituteur fût nommé à tel poste... L'usage de ce privilège a été d'abord assez, modéré, mais dès l'an dernier, les interventions préfectorales se sont multipliées. Et dans chaque cas, les opinions de la victime motivaient le refus d'acceptation de la, nomination.

LA SITUATION NOUVELLE

1 - Les Directeurs seront maintenant nommés en dehors de la CAPD:

La Commission académique sus-nommée, non paritaire, propose une liste d'aptitude, après examen d'un "dossier" et "entretien" avec chaque candidat ; le Ministre décide.

Dès le départ donc, le syndicat, organe naturel de défense des Instituteurs est éliminé pratiquement: les membres du personnel nommés à cette Commission académique peuvent être désignés en dehors de lui; s'ils l'étaient avec son accord, ils ne seraient pas, en rapport des forces, à égalité avec l'administration; les barèmes, les barrières admises pour la défense de ses membres sont balayées, et l'on peut penser que le fameux "dossier" établi sur chaque candidat comportera autre chose que des appréciations professionnelles et familiales. Un rapport de police (idéologique) y sera sûrement joint. "L'entretien" ne sera là que pour comfirmer la docilité de chaque postulant.

Les enseignants seront donc mis en "carte" (ils l'étaient déjà) par le pouvoir politique, mais maintenant, celui-ci pourra intervenir à discrétion, le syndicat n'étant d'aucun effet pour éviter des entorses inadmissibles au respect du droit de chacun à la pensée et à l'action syndicale ou politique libres.

Enfin, pour "chapeauter" le tout, si, par hasard le crible laissait passer quelque indésirable, le ministre serait là pour "décider". On peut faire confiance à la multitude des "barbouzes" pour l'éclairer: les "corrections" seraient apportées, les "décisions" judicieusement prises.

2 - Les Directeurs, "filtrés" à l'entrée en poste, seront ensuite étroitement surveillés et contrôlés:

"Dans l'intérêt du service, ils pourront à tout moment se voir retirer leur emploi."

Pas d'incartades, pas d'idées originales, le pouvoir veut disposer d'agents dociles.

Le Directeur ne pourra plus se manifester syndicalement, il ne pourra plus s'engager dans l'action laïque, idéologique, il ne pourra plus animer les magnifiques oeuvres sociales ou culturelles qui, partout en France maintenaient la pérénnité de la pensée libre, il ne pourra plus, payant d'exemple entraîner derrière lui les masses qui lui faisaient confiance.

Le rapport d'un maire ou d'un élu opposé au progrès, le rapport d'une administration politisée et gênée par ses actions, ou tout simplement, une plainte d'un quelconque citoyen intolérant, voire d'un curé et le voilà mis à pied...

Mais, il n'y a pas que les Directeurs, il y a les adjoints beau coup plus nombreux et bien souvent plus actifs, me direz-vous!

Comment ne pas voir que le Directeur, responsable d'une école, devenu cadre administratif, se verra intimer l'ordre, s'il ne l'a déjà fait de son propre chef, de rappeler à "ses devoirs bien compris" celui qui sous ses ordres, prendrait "trop de libertés..." Sinon, gare à son poste!

Donc, Haro sur l'adjoint récalcitrant!

"La boucle est bouclée": Filtré pour entrer en poste, surveillé dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur échappera complètement au S.N.I. pour devenir sur le plan local, le mainteneur de la bonne ligne gouvernementale, capitaliste, apostolique et romaine, amen !

Il n'y aura plus qu'à créer un syndicat des "Sans Grade".

LES LUTTES DE NOS AINES

Ces décrets nous ramènent plus de 50 ans en arrière.

Oui, cela nous rappelle les débuts du syndicalisme enseignant, débuts marqués par la lutte courageuse de l'instituteur contre le prêtre, le politicien, le chef hiérarchique et aussi le directeur.

L' *Histoire de la Fédération de l'Enseignement* (Edition l'Ecole Emancipée tome 1) nous conte le

déroulement de ces luttes:

- Les règlements intérieurs à chaque école étaient souvent imprégnés d'esprit tyrannique et vexatoire à l'égard des adjoints qui, en cas de non-soumission ne pouvaient compter sur une Administration elle-même autoritaire et rebelle à toute velléité d'organisation syndicale enseignante.

- Une "Société Pédagogique des Directeurs" existant en 1904 s'étant refusée à discuter en commun avec les instituteurs de questions corporatives, un syndicaliste de l'époque souligne cette défection en ces termes:
"Au lieu de fossé créé par leurs abus, ils veulent créer un gouffre: c'est bien les positions sont ainsi nettement définies d'un côtés, les directeurs, une poignée, de l'autre les adjoints, une foule."

-Le 2 avril 1904, lors d'un meeting d'instituteurs syndicalistes, à Paris, il fut demandé la suppression de la classe spéciale des Directeurs, ainsi que l'égalité des traitements entre instituteurs et institutrices.

- Voici, à la même époque, un extrait de la lettre d'un "jeune" des Côtes du Nord: "Bien que la lutte contre les Directeurs ne soit pas le.principal objectif des syndicalistes, il est urgent de démolir le vieux système de la Direction, source d'inégalité, d'injustice, d'abus criants qui sèment la division parmi nous."

- L'Institution du "Conseil des Maîtres", arrachée par les syndicalistes à l'administration, après une longue et persévérante campagne fut obtenue "malgré les efforts considérables des directeurs". Les syndicats nouvellement constitués réclament partout la suppression de la direction et l'institution d'un conseil des maîtres, la répartition égalitaire de tous les services et de toutes les indemnités entre tous les maîtres, directeur y compris, la suppression des promotions au choix et des distinctions honorifiques. Ils avaient donc naturellement contre eux les directeurs et les aspirants directeurs, ainsi que les postulants aux décorations.

Pouvons-nous conclure de l'évocation du passé que les directeurs d'aujourd'hui "s'aligneront", et par leur non-résistance feront le jeu du pouvoir? Cela dépendra sans doute, pour une grande part, de la résolution avec laquelle le S.N.I., de la base au sommet, répondra à l'odieux décret gouvernemental

FACE AUX DECRETS

1 - Les Dirigeants du S.N.I.:

Dans "L'Ecole Libératrice", ils ont correctement analysé la situation, le sens de ces décrets ne leur a pas échappé.

Les secrétaires de sections départementales, réuni en conseil national à Noël ont adopté la résolution suivante :
"Le Conseil National demande l'abrogation des ces textes et réaffirme la volonté du S.N.I. de poursuivre la lutte par tous les moyens appropriés contre les tentatives de division du corps des instituteurs, contre l'immixtion politique dans l'Education nationale..."

Cependant, lors de la réunion du Bureau National du S.N.I., le 6 janvier 1966, certains permanents ont déjà déclaré qu'il fallait être "prudent", que la nocivité des décrets n'apparaîtra qu'au niveau des textes d'application, qu'il y aurait danger à donner au problème de la direction d'école une importance sans rapport avec sa gravité, que le système déjà employé (dans les P et T par exemple) donne satisfaction aux in-téressés ...

2 - La base du S.N.I.:

Les sections, les camarades, partout demandent plus de fermeté. Des résolutions sont envoyées au bureau national.

Nous pensons, nous, que l'action à mener est urgente, bien que méritant d'être préparée avec soin, que les textes d'application ne pourront être rédigés que dans l'esprit du décret dont nous avons analysé les dangers et qu'enfin, si l'on ne juge pas grave la situation ainsi créée, c'est que l'on est inconscient ou que l'on refuse de faire face à des res ponsabilités syndicales.

Veut-on la décomposition du S.N.I.?

Que l'on ne juge pas infamantes des pareilles notations. II faut juger le problème et les hommes en face. (N.B.)

Nous proposons:

-Une informations des syndiqués sur la gravité de ces décrets, par des réunions cantonales ou locales, généralisées.
- La démission des élus du S.N.I. aux conseils départementaux, au conseil supérieur de l'éducation nationale et dans toutes les commissions gouvernementales (carte scolaire entre autres) où le S.N.I. s'intègre à l'état gaulliste.
- La rupture avec le Ministre de l'éducation nationale.
- La grève, après une préparation minutieuse, quand elle apparaîtra, opportune et efficace.

Mais de telles mesures ne seront pas suffisantes pour faire abroger des décrets qui ont été publiés au journal officiel.

En conséquence, nous pensons que les Instituteurs, dans leur organisation, de la base au sommet, dans un esprit de corps unanime, pour sauver leur syndicat de la division et ainsi de se trouver mieux en mesure de se défendre tous, adjoints et directeurs, contre l'arbitraire, devront condamner dans les faits cette nouvelle attaque:

- En organisant le boycott des postes et éventuellement, des Commis-sions académiques,
- En prenant la défense du personnel face aux nouvelles autorités ainsi nommées,
- En décidant (S.N.I. et F.E.N.) que ceux qui passeraient outre au boycott, ne puissent être syndiqués dans leurs rangs.

La lutte sera difficile, nous en avons pleinement conscience. Mais à ce prix est le maintien de l'organisation syndicale en tant que moyen efficace de défense des Instituteurs et de leur mission.

19 - 1 - 66

Depuis que ce papier a été écrit, quelques réactions satisfaisantes ont eu lieu:
- Réunion d'un Bureau National extraordinaire, le 27 janvier à Paris, sur ce problème.
- Une audience au Ministère, le 19 janvier, au cours de laquelle les délégués de l'organisation ont pris conscience des intentions véritables du gouvernement et ont perdu toute illusion au sujet des textes d'application...
- L'éditorial de Desvalois dans "L'Ecole Libératrice" du 28 janvier 1966...
- "Pourvu qu'ils tiennent !... "

29 - 1 - 66

"JEUNE ET DYNAMIQUE..."

Ainsi la presse régionale qualifie-t-elle M. Lemer, patron U.N.R. de Loire-Atlantique.

Or, "L'Ouest-Syndicaliste" , bulletin de l'UD FO de L.A., nous apprend que:

- pour être embauché chez le-dit patron, mieux vaut ne pas être syndicaliste.
- le chef du personnel, cousin du patron, n'entend tolérer ni syndicats, ni délégués du personnel, ni comité d'hygiène et de sécurité,
- des syndicalistes cependant infiltrés dans l'entreprise ont été licenciés sans attendre;
- malgré, pressions, menaces et licenciements une liste de candidats délégués du personnel a été constituée, notifiée au patron, communiquée, à l'Inspection du Travail.

Résultats: Les candidats, convoqués immédiatement à la direction ont été priés de renoncer à leur candidature sinon:

- 6 monteurs, sous contrat de 3 mois seraient immédiatement licenciés;
- 15 autres monteurs seraient également débauchés;
- les horaires de travail seraient réduits;
- une prime en vigueur dans l'entreprise serait supprimée;
- toute augmentation de salaires, même à titre individuel serait supprimée;
- un chaudronnier licencié sous prétexte futile ne serait ré-admis qu'en cas de renoncement des délégués à leur candidature.

Et L'Ouest-Syndicaliste conclut:

"Mais M. Lemer accepte quand même la présence de délégués dansson entreprise... à condition qu'il les choisisse lui-même! Si les candidats acceptent, tout peut s'arranger:

- les salaires seront augmentés de 1 %;
- 1 million sera versé à la caisse d'entraide."

Voilà "l'association capital-travail" pratiquée par un homme du régime.

"République Nouvelle... Ordre Nouveau... Jusqu'où ira-t-on ?"

Nous ajouterons que, pour mettre fin à la dictature patronale qui, elle, ne date pas de la venue du gaullisme, il ne faudrait peut-être pas trop croire aux vertus révolutionnaires des futures "batailles électorales".

PETITS ET GROS!

Encore une fois la C.G.T. poursuit sa politique de hiérarchisation des salaires.

Dans son "Journal syndical des Usines de Melle" Deux-Sèvres - N° 54, elle demande à la direction une augmentation de 10%. Il fallait voir la joie des Ingénieurs et cadres et la triste mine de la base.

Au cours de l'assemblée générale C.G.T. du 20-1-66, avec la participation du secrétaire de l'U.D., le problème des 10 % hiérarchisés, a été évoqué, discuté, rejeté; la conclusion, dictée d'en haut, est restée au secrétaire de l'U.D. :
"On ne peut concevoir, dans un régime quel qu'il soit, l'ensemble des travailleurs non hiérarchisés".

Tirons l'échelle... des salaires.

LA FAMINE EN 1975-1980:

Il s' agit d'une famine qui touchera quelques deux milliards d'hommes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud. L'échéance n'est pas dans 100 ans ni dans 50, mais dans 10 où 15 ans au plus puisqu'en Inde la famine a déjà commencé.

Précisons que "famine" veut dire MOURIR DE FAIM. Les pays sous-développés VIVENT en effet dans un état de sous-nutrition chronique, mais cela pour eux, c'est la situation normale.

Dans cette série d'articles, nous verrons:

1- La situation actuelle des pays industriels et des pays dits "sous-développés".

2- Les raisons du développement industriel et du sous-développement dans leurs relations tant historique que sociologiques et économiques.

3 - Les solutions pratiquées par les pays sous-développés et industrialisés pour vaindre la faim et permettre un jour le développement des premiers.

Dans cet article, nous n'aborderons que le premier point.

1°- La situation actuelle:

Elle peut être caractérisée simplement ainsi: la croissance démographique (c'est à dire l'accroissement du nombre des hommes) est plus rapide que la croissance économique (c'est dire l'accroissement de la masse des produits agricoles et industriels).

En fait, à l'échelle du monde, il y a équilibre environ 2 % de croissance tant démographique qu'économique.

Mais le monde est divisé en deux. II y a :

- Les pays riches: l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Est comme de l'Ouest, le Japon et l'Australie. Dans ces pays, la croissance économique est de l'ordre de 3% et la croissance démographique d'environ 1 % ; c'est à dire qu'ils deviennent de plus en plus riches (même si cette richesse est très mal répartie entre exploiteurs et exploités).

- Les pays dits "sous-développés": Asie, Amérique du Sud et Afrique, c'est-à-dire les 2/3 de l'humanité. Dans ceux-ci, la croissance économique est de 1 à 2 % au maximum, et la croissance démographique de 2 à 3%. C'est-à-aire qu'ils deviennent de plus en plus pauvres.

En 1850, à l'aube de la révolution industrielle, l'écart entre le niveau de vie moyen de la nation la plus riche: l'Angleterre, et celui de la pauvre: l'Inde, était de 1 à 8. C'est-à-dire qu'en moyenne un Anglais était 8 fois plus riche qu'un Hindou. Aujourd'hui, l'écart entre le revenu par habitant de la nation la plus riche: les U. S. A., et celui par habitant des nations les plus pauvres: la Haute-Volta, le Pakistan, le Tchad, est de 1 à 60 (3 000 dollars de revenu par an pour un Américain et 50 dollars, soit 25 000 anciens francs par an pour un habitant du Tchad).

C'est en continuant ces deux courbes, croissance démographique d'un côté et croissance économique de l'autre que l'on peut prévoir pour avant 1980 une rupture, c'est-à-dire la famine.

Or, René DUMONT rappelle justement aux privilégiés des sociétés industrielles insensibles aux arguments humanitaires qu'en 1980 l'armement atomique chinois sera opérationnel c'est-à-dire capable de détruire l'Europe, la Russie et l'Amérique (il est évident que les U.S.A. et l'U.R.S.S. seront toujours plus forts que la Chine militairement, c'est-à-dire qu'ils seront toujours capables de détruire deux ou trois fois la Chine. Nous signalons cependant que si la Chine est capable de les démolir seulement une fois, c'est largement suffisant).

Nous avons simplement signalé les faits opposant la richesse des pays industriels capitalistes ou dits "socialistes" et la pauvreté des pays sous-développés qui, en fait, s'appauvrissent encore progressivement.

Comment cette situation a-t-elle été possible, c'est ce que nous étudierons dans un prochain article.

NOTA :

1°- Lorsque nous disons que la croissance démographique est plus forte que la croissance économique, nous ne faisons que constater un fait que nous analyserons quant à ses causes par la suite, c'est-à-dire que ce n'est nullement un phénomène irréversible.

2°- 3 % par an d'augmentation, cela veut dire que la population donnée DOUBLE en 20 ans. Deux milliards d'affamés en 1960 - quatre milliards en 1980...

“C’ETAIT LA PREMIERE FOIS!...”

"Les élections législatives, de mai 1906 furent pour les républicains radicaux et socialistes un succès sans précédent: 406 députés de gauche contre 180 de droite. Un journal appelle la nouvelle chambre "la Chambre Rouge..."

Dès le 17 juin, le syndicaliste Glay, désabusé écrit: "le grand ministère radical sur lequel les. fonctionnaires syndicalistes avaient fondé tant d’espérances est en train de préparer une campagne destinée à faire avorter la principale revendication des salariés: le droit syndical.”

A l'agitation électorale succède l'agitation sociale; les masses ouvrières grisées par le succès des gauches, confiantes dans les chefs socialistes qui sont du pouvoir, attendent des améliorations à leur sort ; impatientes elles veulent elles-mêmes les conquérir. De grandes grèves se déclenchent. Certaines ont une allure d'émeutes. Clemenceau, nouveau Président du Conseil, intervient et organise la répression en "premier flic de France" qu'il est devenu. Sept Cents Postiers sont en grève: il en révoque trois cents.

L’avènement des partis de gauche avait apporté son flux d'illusions; leurs faiblesses et leurs trahisons en déterminèrent le reflux. Les instituteurs syndicalistes s'y étaient laissé prendre. Il est vrai que c'était la première fois."

(Extrait de “Histoire de la Fédération de l'Enseignement" Editions de l'Ecole Emancipée.)

1- Revues à la disposition des groupes:

- Contre-Courant ,
- Lutte de Classes,
- Noir et Rouge,
- Pouvoir Ouvrier,
- Démocratie et Pouvoir Libertaires,
- Informations et correspondances Ouvrières,

et des revues en langue étrangère : Ruta, Direct Action ;

Les demander à: MORMICHE 71 Rue Champommier 79 NIORT

2- Bibliographie:

Dernier numéro de "Noir et Rouge" (Cahiers d'Etudes Anarchistes-Communistes)
Au sommaire:
- témoignage sur trois collectivités anarchistes en Espagne;
- l'autogestion contemporaine;
- l'autogestion en Yougoslavie.

Le N°: 1,70 fr à LAGANT B.P. 113 PARIS 18° (ne pas mentionner "Noir et Rouge”)
C.C.P. Paris 16 - 682 - 17

3- Abonnements et réabonnements:

Pour toute correspondance s’adresser à:
Michel GATINEAU Groupe Scolaire Pasteur ST FLORENT-les-NIORT 79
C.C.P. 2493 81 NANTES
Abonnement les 10 numéros: 6 Fr
Abonnement de soutien:10 Fr
Vous pouvez encore demander les numéros spéciaux de l'Anarcho Syndicaliste:
- Réforme de l'Enseignement: 1 Fr
- Problème Paysan: 1 Fr.